

Coopération

La Charente-Maritime et Boffa avancent main dans la main

Charente-Maritime Coopération accompagne depuis bientôt 25 ans la préfecture de Boffa, en Guinée, dans son développement.

Depuis 1992, l'association Charente-Maritime Coopération (CMC) met en œuvre un programme de coopération décentralisée entre le département français de la Charente-Maritime et les collectivités décentralisées de la préfecture guinéenne de Boffa. Quinze employés guinéens et trois volontaires français de solidarité internationale (VSI) composent l'équipe de CMC Boffa.

Cette coopération s'articule autour de quatre thématiques : l'appui aux collectivités locales (formation des élus locaux et des cadres des services déconcentrés, cofinancement d'infrastructures collectives, appui administratif aux collectivités décentralisées), l'hydraulique et l'assainissement en partenariat avec le Syndicat des eaux de la Charente-Maritime et l'Agence de l'eau Adour-Garonne, l'entretien des pistes rurales et le développement du sel solaire.

Échange technique autour du sel

Ce dernier volet constitue l'activité emblématique développée par CMC à Boffa depuis sa création, il y a bientôt 25 ans. À ce jour, CMC appuie sept coopératives de sel au sein de la préfecture. L'été dernier, du 3 au 13 juillet, Ousmane Toure,



Le programme coopératif signé entre la Charente-Maritime et Boffa en Guinée s'intéresse de près, depuis 1992, au sel solaire. L'été dernier, un saliculteur guinéen est venu rencontrer Louis Merlin et d'autres sauniers rétais.

Photo D.R.

saliculteur guinéen, s'est rendu sur l'île de Ré dans le cadre d'un échange technique avec les sauniers rétais, au premier rang desquels Louis Merlin, membre du bureau de CMC. Lors de son séjour, le producteur africain a eu l'opportunité de rencontres avec plusieurs sauniers rétais, Loïc Picard, adhérent à la coopérative, ainsi que quelques anciens.

Ce projet d'appui à la production,

la transformation et la commercialisation de sel solaire bénéficie d'un financement de la Fondation Rio Tinto de l'ordre de 125 000 €. Cette dotation devrait permettre, pour 2016, la mise en place d'une entreprise sociale de type "comptoir du sel", qui assurerait la transformation et la commercialisation du sel solaire, ainsi que des services socio-économiques à destination des producteurs. ■

E.L.